

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 6 juin 2016 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame	Dominique Gaudreau
Messieurs	Jean-François Pelletier Denis Proulx Alexandre Jolicoeur Raymond X. Caron Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

136-06-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve de retrancher le point 5 et d'ajouter les items suivants :

- Autorisation d'achat – équipements – service incendie;
- Autorisation de réparation – pompe – station pompage – rue du Collège

il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Raymond X Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016 et du procès-verbal de correction;
3. Adoption du règlement n° 196-2016 concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement n 96-2008 concernant la prévention des incendies;
4. Autorisation d'achat – Benne basculante;
5. Autorisation d'achat – Tachographe;
6. Autorisation d'achat – Plieuse manuelle;
7. Autorisation d'achat – Ordinateur portable – Usine de production d'eau potable;
8. Modification de la résolution n° 121-05-2016 – Enseignes;
9. Demande d'aide financière – Réfection des bandes de patinoires – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
10. Mandat Monsieur Roland Bourassa – Consultant en aménagement construction et réfection de terrains de tennis;
11. Acceptation – Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des Transports;
12. Annulation - avis de motion – Règlement Véhicule hors Route;
13. Demande - Émission – Carte de crédit;

14. Autorisation de participation – Salon de l’Habitation Chaudière-Appalaches – Centre de Congrès et d’Expositions de Lévis;
15. Autorisation de participation – Congrès 2016 – Fédération québécoise des municipalités;
16. Autorisation d’embauche – Personnel de bar et sandwicherie – Centre multidisciplinaire – Parc Havre du Souvenir;
17. Autorisation – Signature contrat de vente – Lots n° 5283001 et n° 5283002 – Parc industriel;
18. Autorisation – Signature contrat de vente – Parc industriel;
19. Autorisation de renouvellement – Entente – Les Éditions des Trois Clochers – Journal Le Hublot;
20. Autorisation réfection – Structure de la scène – Parc Havre du Souvenir;
21. Autorisation d’entretien – Jeux d’enfants – Parc les cabrioles – Surplus accumulé;
22. Autorisation d’embauche – Pompiers volontaires;
23. Tarification Construction Langis Normand inc. – Travaux piscine;
24. Modification de la résolution n° 068-03-2016 – Tetra Tech – Demande plan de gestion;
25. Résolution mandatant Norda Stelo inc. – Demande d’autorisation;
26. Fermeture de route – Ancien chemin Morin;
27. Demande d’attestation – Autorisation de paiement – Facture – Camping Québec – Frais de classification;
28. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Acquisition – Tracteur compact – Surplus accumulé;
29. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Tonte de pelouse;
30. Résultat des soumissions – Adjudication de contrat – Acquisition – Sel à déglacage;
31. Demande de dérogation mineure – 3, rue des Peupliers;
32. Demande de dérogation mineure – 33, chemin Lamartine Ouest;
33. Demande de dérogation mineure – 410, chemin des Pionniers Ouest;
34. Adoption des comptes et des différents documents financiers;

Municipalité : 416 042.16 \$ Camping Rocher Panet : 10 235.47\$

35. Correspondances :

MRC de L'Islet	<ul style="list-style-type: none">- Certificat de conformité au schéma d'aménagement pour les travaux d'aménagement dans un affluent de la rivière du Petit Moulin sur le territoire de la municipalité - Adoption du règlement n° 01-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet afin de permettre les activités industrielles reliées à la transformation des ressources dans l'affectation agricole; - Adoption du « Règlement régional n° 02-2016 visant à abroger et remplacer le règlement régional 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées » - Règlement n° 03-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Direction générale des finances municipales	Approbation du règlement 193-2016 – emprunt additionnel
Maison des Jeunes de L'Islet-Nord	Remerciement – Soutien financier;
Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet	Remerciement – Soutien financier;
Emploi et Développement social Canada	Demande / Entente dans le cadre d'Emplois d'été Canada
Commission de protection du territoire agricole du Québec	Dossier n° 410036
CMATV	Reconnaissance des bénévoles

137-06-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2016 ainsi que le procès-verbal de correction de la résolution numéro 054-03-2016 adoptée à l'égard du règlement visant la mise en place du programme de mise aux normes des installations septiques.

138-06-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 196-2016 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 96-2008 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 196-2016 concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement numéro 96-2008.

139-06-2016

AUTORISATION D'ACHAT – BENNE BASCULANTE :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 6 000 \$ plus taxes, l'achat d'une benne basculante en remplacement de celle installée sur le camion Sterling 2001.

AUTORISATION D'ACHAT – TACHOGRAPHE :

Dossier à reconsidérer lors d'une prochaine réunion de travail.

140-06-2016

AUTORISATION D'ACHAT – PLIEUSE DE TABLE MANUELLE :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 3 600 \$ plus taxes, l'achat d'une plieuse de table manuelle pour les besoins administratifs.

141-06-2016

AUTORISATION D'ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

Il est proposé par Alexandre Jolicoeur, appuyé par Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 678 \$ plus taxes, l'achat d'un ordinateur portable en remplacement de celui usagé utilisé actuellement par l'usine de production d'eau potable.

142-06-2016

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N° 121-05-2016 – ENSEIGNES :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 121-05-2016, la Municipalité de L'Islet autorisait l'achat de 3 panneaux enseignes dont (deux) 2 étaient munis d'un tableau afficheur électronique au montant de 1 350 \$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confirmation de la commande, précision a été faite que ce montant représentait un seul côté du tableau afficheur;

CONSIDÉRANT QUE le montant total pour les tableaux afficheurs s'élève à 5 400 \$ au lieu 2 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent ce coût trop élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 121-05-2016 en considérant que seuls les tableaux enseignes feront l'objet d'acquisition.

143-06-2016 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DES BANDES DE PATINOIRES - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter, dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 une demande d'aide financière visant la réfection des bandes de patinoires et la construction d'une surface en béton dans le but d'y pratiquer le deck-hockey.

144-06-2016 **MANDAT MONSIEUR ROLAND BOURASSA – CONSULTANT EN AMÉNAGEMENT CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE TERRAINS DE TENNIS :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de monsieur Roland Bourassa à titre de consultant en aménagement et réfection de terrains de tennis, et ce, au coût de 50 \$ l'heure auquel s'ajoute les frais de transport de 0.45 \$ du kilomètre.

145-06-2016 **ACCEPTATION – REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 50 915 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fernand Poitas, appuyé par monsieur Denis Proulx, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de L'Islet informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

146-06-2016 **ANNULATION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VÉHICULE HORS ROUTE :**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande formulée par l'association Quad l'Oie Blanche, la municipalité a donné un avis de motion dans le but de modifier le règlement 83-2006

autorisant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins et routes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la modification du règlement vise à permettre la circulation de véhicule hors route dans certains secteurs de la municipalité dont la 9^e rue au chemin Morin, la 3^e avenue au Pétro-Canada, le chemin Morin au chemin de la desserte, le chemin de la desserte au sentier local (Irving), le coin de la desserte et du chemin Morin à la route Thibault, la route Thibault au chemin Lamartine Est, le chemin Lamartine Est à la route Richard et la route Richard au chemin des Appalaches Est;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur les véhicules hors route, la municipalité a tenu le 19 avril dernier une assemblée de consultation et a reçu les commentaires écrits jusqu'au 5 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, le conseil juge à propos de ne pas apporter de modification au règlement initial, et ce, dans le but de respecter la quiétude des citoyens avoisinant les secteurs visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de ne pas faire droit à la requête formulée par l'Association l'Oie Blanche et déclarer nulle et non avenue l'avis de motion donné lors de la réunion tenue le 5 octobre 2015.

147-06-2016

DEMANDE - ÉMISSION – CARTE DE CRÉDIT :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de L'Islet désigne à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte de crédit VISA Desjardins incluant le renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la limite de crédit d'une somme de 5 000 \$;

QUE la Municipalité de L'Islet soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toute autre dette reliée à l'utilisation de la carte incluant les frais d'intérêts s'il y a lieu;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte.

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification et de son abrogation.

148-06-2016

AUTORISATION DE PARTICIPATION – SALON DE L'HABITATION CHAUDIÈRE-APPALACHES – CENTRE DE CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS DE LÉVIS :

Il est proposé par monsieur Jean François Pelletier, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, pour l'année 2017, la participation de la municipalité

de L'Islet au Salon de l'Habitation Chaudière-Appalaches qui se tiendra au Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

Il est de plus résolu d'acquitter, au montant de 975 \$ plus taxes, les frais d'inscription, de séjour et de déplacements.

149-06-2016 **AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS 2016 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016.

Il est de plus résolu d'acquitter, pour la somme de 800 \$ plus taxes, les frais d'inscription, de séjour et de déplacements.

150-06-2016 **AUTORISATION D'EMBAUCHE – PERSONNEL-BAR ET SANDWICHERIE – CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE – PARC HAVRE DU SOUVENIR :**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de mesdames Mélanie Lamarre, Carole Labbé, Annie Morin et Karine Lemieux à titre de préposées à l'exploitation du bar et de la Sandwicherie du Centre Multidisciplinaire du Parc Havre du Souvenir.

151-06-2016 **AUTORISATION – SIGNATURE CONTRAT DE VENTE – LOTS N^o 5283001 ET N^o 5283002 – PARC INDUSTRIEL :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER, pour la somme de 0.25 \$ le pied carré, à la compagnie 9341-7046 Québec inc., la vente des terrains connus et désignés comme étant les lots 5283001 et 5283002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet; lesquels terrains sont situés dans le parc industriel;

QUE monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

152-06-2016 **AUTORISATION – SIGNATURE - CONTRAT DE VENTE – PARC INDUSTRIEL :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 0.25 \$ le pied carré, à la compagnie Rousseau Métal inc., la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 916 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet.

QUE monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

- 153-06-2016 **AUTORISATION DE RENOUELEMENT – ENTENTE – LES ÉDITIONS DES TROIS CLOCHERS – JOURNAL LE HUBLOT**
Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, au montant de 5 \$ la page l'augmentation exigée par Les Éditions des Trois Clochers pour la publication du procès-verbal des réunions de la municipalité dans le journal Le Hublot.

Il est de plus résolu de préciser que cette augmentation porte à 385 \$ le multiple de 4 pages publiées.
- 154-06-2016 **AUTORISATION RÉFECTION – STRUCTURE DE LA SCÈNE – PARC HAVRE DU SOUVENIR :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, l'offre déposée par la compagnie Construction Langis Normand inc. et ainsi autoriser, pour la somme de 15 028 \$, la construction d'une structure sur la scène extérieure du Parc Havre du Souvenir.
- 155-06-2016 **AUTORISATION D'ENTRETIEN – JEUX D'ENFANTS – PARC LES CABRIOLES – SURPLUS ACCUMULÉ :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 2 950 \$ plus taxes, le rafraichissement des modules de jeux d'enfant installés dans le parc Les Cabrioles.

Il est de plus résolu de préciser que ce montant sera puisé à même la réserve du parc récréatif.
- 156-06-2016 **AUTORISATION D'EMBAUCHE – POMPIERS VOLONTAIRES :**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de messieurs Guillaume Chrétien Pelletier et Alexandre Cloutier à titre de nouveaux pompiers au sein du service d'incendie, portant ainsi le nombre à 18 pompiers actifs.
- 157-06-2016 **TARIFICATION CONSTRUCTION LANGIS NORMAND – TRAVAUX PISCINE :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au tarif horaire de 68 \$ l'heure, les travaux de restauration du bureau d'accueil à la piscine municipale; lesquels seront réalisés par la compagnie Construction Langis Normand inc.
- 158-06-2016 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N^O 068-03-2016 – TETRA TECH – DEMANDE PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS :**

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 068-03-2016, la Municipalité de L'Islet s'engageait, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques à réaliser, dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est, un plan de

gestion des débordements décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à quoi, ledit ministère demande de confirmer le délai alloué pour la réalisation d'une telle étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de préciser, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, que le plan de gestion des débordements pour le poste de pompage numéro 1 et 4 sera réalisé dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution et que la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan sera assurée à l'intérieur de cinq (5) ans après son approbation par le MDDELCC.

159-06-2016

RÉSOLUTION MANDATANT NORDA STELO INC. – DÉVIATION DE COURS D'EAU - PARC INDUSTRIEL :

CONSIDÉRANT QUE dans le but de maximiser l'emplacement des terrains destinés à la revente de la rue des Industries, la Municipalité de L'Islet projette de procéder à la déviation du cours d'eau présent sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert, en vertu de l'article 22 de la LQE, une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE le mandat de rédaction de cette demande d'autorisation de travaux a été accordé à la firme Norda Stelo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- mandater la firme Norda Stelo à soumettre cette demande d'autorisation pour et au nom de la Municipalité de L'Islet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- d'émettre un chèque de 2 847 \$ au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec couvrant les frais d'analyse du dossier;
- de confirmer que ce projet respecte la réglementation municipale présentement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de L'Islet.

160-06-2016

FERMETURE DE ROUTE – ANCIEN CHEMIN MORIN :

- CONSIDÉRANT QUE suite à la modification du tracé du chemin Morin, il y a plusieurs années, des parcelles inutilisées de cet ancien chemin ont été laissées à l’abandon;
- CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, la Municipalité de L’Islet est devenue propriétaire de cet ancien chemin aux termes d’un avis d’abandon publié dans la Gazette officielle par le Ministère de la Voirie;
- CONSIDÉRANT QU’ aucun règlement de fermeture de ces parcelles de chemin désaffectées n’a été adopté par l’ancienne Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;
- CONSIDÉRANT QU’ au fil des ans, les propriétaires ont entretenu, utilisé et occupé de bonne foi ces parcelles de chemin abandonnées et contigües à leur terrain;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent maintenant acquérir ces parcelles de terrains afin de compléter leur titre de propriété pour le rendre conforme à l’occupation qu’ils font des lieux;
- CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 4 par. 8 et 66 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut procéder à la fermeture d’un chemin simplement par l’adoption d’une résolution;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de L’Islet ferme et abolit, à toutes fins que de droit, les parcelles de terrain de l’ancien chemin Morin en front des lots 3 373 579, 3 373 580, 3 372 957, 3 373 581, 3 372 958, 3 372 959, 3 372 960, 3 373 577, 3 373 573, 3 373 572, 3 373 576.

161-06-2016

DEMANDE D’ATTESTATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE – CAMPING QUÉBEC – FRAIS DE CLASSIFICATION :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser, pour la somme de 370.10 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par Camping Québec laquelle représente les frais annuels de classification 2016 pour le Camping Rocher Panet.

162-06-2016

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACQUISITION – TRACTEUR COMPACT – SURPLUS ACCUMULÉ :

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des soumissions pour l’acquisition d’un tracteur compact à multiples fonctions;
- CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

Nom du soumissionnaire	Montant sans taxes	Montant avec taxes
JLD-Laguë	39 665.51 \$	45 605.41 \$
Frs - Goulet et fils inc.	41 573.65 \$	47 413.90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de la compagnie *JLD – Laguë*, l'achat d'un tracteur compact et ce, au montant de 39 665.51 \$ plus taxes.

Il est plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

163-06-2016

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – TONTE DE PELOUSE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des soumissions pour la tonte de gazon des différents sites municipaux;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

ENTREPRENEUR	PRIX FORFAITAIRE ANNUEL
Multi-Service Fontaine	34 000 \$
Service & Entretien Paysager Daniel Ross enr.	17 640 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Joliceour, et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la compagnie *Service et Entretien Paysagers Daniel Ross enr.* pour effectuer la tonte de pelouse des terrains municipaux et ce, pour la somme de 17 640 \$.

164-06-2016

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACQUISITION – SEL À DÉGLACAGE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des soumissions pour l'acquisition de sel à déglacage;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées;

	Sel Warwick	Sifto Canada	Somavrac inc.
Prix avec transport			
\$ / tonne	89.50 \$	103.77 \$	97 \$
\$ / tonne avec tx	102.90 \$	119.31 \$	111.53 \$
280 tonnes	25 060.00 \$	29 055.60 \$	27 160 \$
280 tonnes avec tx	28 812.74 \$	33 406.80 \$	31 227.21 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de la compagnie *Sel Warwick*, l'achat de sel à déglçage, et ce, aux conditions mentionnées précédemment.

165-06-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3, RUE DES PEUPLIERS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire sis au 3, rue des Peupliers a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la démolition d'une cabane à sucre existante d'une superficie de 42 mc et la reconstruction d'un nouveau bâtiment d'une superficie totalisant 90 mc comprenant une cabane à sucre, une salle de repos et une remise à bois;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé en zone résidentielle et bénéficie d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation du bâtiment s'avère impossible compte tenu de l'état du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE la production acéricole compte 300 entailles et se définit comme une production personnelle de type artisanale;

CONSIDÉRANT QUE le terrain bénéficie d'une superficie de 6 588 mètres carrés et que le bâtiment acéricole se situe dans un secteur boisé à environ 140 mètres de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'activité acéricole se déroule sur une courte période au printemps et, qu'en raison de son éloignement par rapport au secteur bâti, il n'a pas d'impact négatif sur l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une dérogation afin de permettre la reconstruction de la cabane à sucre au même endroit et d'une superficie maximum de 42 mètres carrés.

Il est de plus résolu qu'un abri de bois peut être inclus au projet en respectant les normes applicables du règlement de zonage.

Le projet d'inclure une salle de repos est refusé et ne peut être considéré dans la présente demande de dérogation.

166-06-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 33, CHEMIN LAMARTINE OUEST :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire sis au 33, chemin Lamartine Ouest a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une piscine résidentielle sans tenir compte de la marge latérale requise de 2 mètres entre la piscine et la limite de la propriété;

- CONSIDÉRANT la configuration du terrain et son positionnement de lot de coin limite l'espace disponible;
- CONSIDÉRANT QUE l'espace disponible entre la maison et la limite de propriété est de 21 pieds et ne permet aucune latitude pour recevoir la piscine possédant la même dimension;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a entrepris des démarches avec son voisin afin qu'une entente de servitude de service soit signée devant notaire advenant que la piscine empiète sur la limite de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE le voisinage immédiat de l'emplacement de la piscine est composé d'une chapelle au sud-ouest et d'une résidence située à environ 20 mètres, ne causant ainsi aucun préjudice;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une dérogation autorisant l'implantation d'une piscine sans aucune marge latérale entre celle-ci et la limite de propriété.

167-06-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 401 CHEMIN DES PIONNIERS OUEST:

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 401 chemin des Pionniers Ouest a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage dans la seconde cour avant longeant le chemin de la Grève et permettre une marge de recul de 1 mètre au lieu des 8 mètres requis;
- CONSIDÉRANT QUE la marge de recul d'un bâtiment secondaire sans ouverture est de 1 mètre de la limite de propriété;
- CONSIDÉRANT QUE le lot situé à l'est de l'immeuble visé par la demande comprend un chemin privé, connu et désigné comme étant le chemin de la Grève, lequel dessert environ 7 chalets;
- CONSIDÉRANT QUE le plan d'accompagnement du certificat de localisation préparé par l'arpenteur monsieur Christian Chénard sous le numéro de minute 1942 dans le dossier D-549-A-2 indique que le chemin de la Grève est contigu au lot visé par la demande à deux endroits;
- CONSIDÉRANT QU' il est judicieux d'analyser la demande comme un lot de coin et de considérer l'emplacement projeté comme une deuxième cour avant;
- CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grève n'est pas déneigé l'hiver et que l'emplacement projeté pour la construction du garage n'obstrue pas la visibilité des usagers du chemin privé;
- CONSIDÉRANT QU' à l'arrière de la résidence (maison mobile) on retrouve un système de traitement des eaux usées et qu'il est impossible d'y construire un bâtiment secondaire;

CONSDÉRANT QUE la façade principale de la résidence (maison mobile) donne sur le chemin de la Grève et l'entrée des véhicules automobiles est sur le chemin des Pionniers, faisant en sorte que le garage projeté serait dans le prolongement de l'entrée pavée;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère impossible de construire un garage isolé en respectant les marges de recul requises par la réglementation et que cette situation cause préjudice;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une dérogation afin de permettre la reconstruction d'un garage isolé de 16' x 24' à une distance de 1 mètre de la ligne de lot au lieu des 8 mètres requis par la réglementation municipale.

168-06-2016

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 26 mai 2016 pour la somme de 416 042.16 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 10 235.47 \$.

169-06-2016

AUTORISATION D'ACHAT - ÉQUIPEMENTS – SERVICE INCENDIE :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et appuyé par monsieur Fernand Poitras d'autoriser l'achat des équipements d'incendies suivants :

-Deux lances	550 \$ chacune
-Cinq lumières	64.35 \$chacune
-Boyaux	4 830 \$

170-06-2016

AUTORISATION DE RÉPARATION – POMPE - STATION DE POMPAGE # 1 – RUE DU COLLÈGE.

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et unanimement résolu d'autoriser la réparation de la pompe installée au poste de pompage # 1 de la rue du Collège, et ce, au coût estimatif de 10 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

171-06-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 21 h 50, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour
les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière